



BULLETIN D'INFORMATION DE
L'ASSOCIATION NATURE COMMINGES



Le Grand-Tétraras



Actions 2020 et premier semestre 2021

Le Grand-Tétras

Bulletin d'information de l'Association NATURE COMMINGES

Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie

L'Association Nature Comminges

Nature Comminges est une association Loi 1901 agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie en Haute-Garonne par arrêté Préfectoral du 31/07/1996. Elle est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent s'investir en faveur de la nature et de notre environnement.

Préserver signifie d'abord connaître

Depuis vingt ans, l'Association Nature Comminges suit l'évolution des milieux naturels en Comminges. Elle étudie, surveille les conséquences des activités de l'homme sur la nature. La vigilance et les actions de Nature Comminges permettent de dénoncer ou d'infléchir certains projets aux conséquences néfastes pour l'environnement. La prise en compte des contraintes écologiques permet, sans contrarier une évolution équilibrée de notre société, de sauvegarder le cadre de vie ou les milieux naturels que nous léguerons à nos descendants.

L'Association Nature Comminges œuvre pour :

« LA PROTECTION, LA SAUVEGARDE, L'ENRICHISSEMENT et la CONNAISSANCE de la NATURE dans le Comminges. Elle contribue aussi à L'INFORMATION et à L'EDUCATION en matière de protection de la nature : CONSERVATION de la FAUNE, de la FLORE, des SOLS, des EAUX, des SITES et des PAYSAGES » (Article 2 des Statuts de l'Association). Nature Comminges intervient sous toutes les formes légales possibles. Elle veille en particulier à l'application des lois et des règlements de notre pays ou de la Communauté Européenne, trop souvent ignorés ou mal appliqués.

Nature Comminges n'agit pas seule

Nature Comminges est membre de la Fédération Régionale des Associations de conservation de l'Environnement de MIDI-PYRENEES (FNE Midi-Pyrénées), affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT. Elle a participé à la création de plusieurs associations dans le Comminges et travaille en étroite collaboration avec les associations régionales, de montagnards, pêcheurs, agriculteurs, associations de communes, professionnels de la montagne des Pyrénées.

Un travail constant, indépendant, mené dans un esprit de dialogue, nous a permis d'œuvrer à la mise en place d'une coordination associative pyrénéenne pour défendre la cohabitation entre les activités humaines et la faune sauvage. L'association a également élargi son action à d'autres problématiques comme la prévention des pollutions de l'air, de l'eau, des sols, mais aussi à la gestion des déchets.

Photographie de couverture: Rosalie des Alpes (photographie de William Fondevila)

Adhésion à NATURE COMMINGES - Tarifs 2021 :

- Cotisation..... 20,00 €
- Cotisation enfants 5,00 €
- Cotisation chômeurs, étudiants,
et membres adultes d'une même famille ... 8,00 €

Règlements à adresser à :

**Monsieur Jean-Michel POUYFOURCAT, Trésorier,
Maison des Associations, 51, rue du Pradet - 31800**

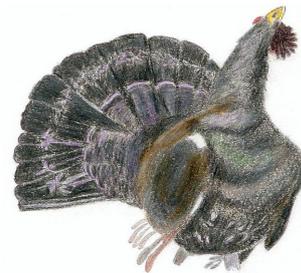
SAINT-GAUDENS

*par chèque bancaire à l'ordre de
l'Association Nature Comminges.*

L'adhésion débute au 1^{er} janvier de l'année en cours et comprend l'envoi gratuit par mail ou par courrier (sur demande) du bulletin « LE GRAND-TÉTRAS ».

SOMMAIRE

Vie de l'association.....	<u>pp.2-3</u>
Suivis naturalistes.....	<u>pp.3-7</u>
Gestion de sites.....	<u>p.7</u>
Actions de veille écologique.....	<u>pp.8-13</u>
Lutte contre les pollutions.....	<u>pp.14-15</u>
Actions de sensibilisation.....	<u>pp.16-18</u>



Siège social :

**MAISON DES ASSOCIATIONS
51, RUE DU PRADET 31800 SAINT-GAUDENS)**

E-mail : secretariat@nature-comminges.asso.fr

Site : www.nature-comminges.asso.fr

Rédaction, lecture, photographies, dessins:

Joël DUVERNAY, Guillaume CASTAING, Florentin HOTTA, Françoise LOMBARD, Williams FONDEVILLA, Philippe VERNIER, Baptiste VERNEUIL, François PELLISSA.

Dessins : Anne Marie LEFEVRE

La crise sanitaire n'est pas encore derrière nous ; elle n'a pas modifié les certitudes de nos dirigeants ; elle a pourtant demandé beaucoup d'efforts d'adaptation aux citoyens ; elle n'a pas entamé notre détermination à agir en faveur de la préservation de la biodiversité et de notre cadre de vie, pour que vive une collégialité et une démocratie participative réelle et efficace au sein de notre société.

Que souhaiter pour la suite ? Bien sûr, en premier lieu : en finir avec la pandémie et panser les blessures qu'elle a occasionné. Mais aussi plus de solidarité et plus de prise de conscience. Nous vivons dans une région où l'on songe surtout à étaler l'urbanisation alors que la densification du bâti serait un moyen efficace ; de limiter les transports, préserver les sols, la biodiversité et les paysages ; nous vivons sur un territoire où une entreprise cherche à verdir son image en utilisant la biomasse pour augmenter ses profits et ses rejets de gaz à effet de serre, au mépris des riverains. Nous vivons dans un pays dont l'État, sous couvert de transition écologique, ne respecte pas ses engagements pris à la COP 21 via les « Accords de Paris » (comme l'a montré le débat parlementaire sur la loi Climat et Résilience), à tel point que l'on peut parler de faillite sociale et écologique. L'échelon local permet cependant d'agir sur le terrain pour sensibiliser le public à l'importance de nos richesses naturelles, condamner des décisions qui ne respectent pas la législation environnementale (arrasement de haies, aménagements dans les sites naturels, décharges sauvages...) ; la mobilisation encourageante du collectif « Touche pas à ma forêt » fait douter les promoteurs de la méga-scierie de Lannemezan risquant de saigner à blanc nos forêts de montagne, la mobilisation citoyenne lors de l'enquête publique des modifications de la chaudière de l'usine Fibre Excellence de Saint-Gaudens, a mis sur la place publique le problème des rejets atmosphériques et l'impact sur la santé.

Nous vous proposons de poursuivre d'intensifier et d'élargir cette mobilisation en améliorant les relations entre associations locales et en faisant le lien avec le réseau associatif de Midi-Pyrénées. C'est pourquoi nous souhaitons développer une veille écologique en réseau avec les autres associations au niveau départemental et régional ; relancer cette mobilisation dans un esprit d'ouverture, implique que l'on puisse se retrouver physiquement dans des moments de convivialité qui nous ont tant manqué, de ces moments de partage que nous savons créer et qui sont, au bout du compte le meilleur antidote contre cette société du chacun pour soi. Alors, merci de nous renouveler votre confiance en réadhérant à Nature Comminges, et soyons nombreux à nous retrouver le 25 septembre prochain lors de notre Assemblée Générale pour fêter nos 30 ans d'existence !

Le collège de Nature Comminges

Vie de l'association

Bilan de l'Assemblée Générale du 12 Septembre 2020 (au Relais du « Bois Perché » à Aspet).



Repas pris en commun et promenade à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/09/2021 au relais du Bois Perché (Aspet).



Fonctionnement collégial

Nature Comminges a été gérée par 6 co-président(e)s élu(e)s lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 septembre 2020 (19 personnes et 27 procurations, soit 46 adhérents sur les 81 à jour de leur cotisation).

Ils ont assuré les mêmes fonctions que l'année précédente : Joël Duvernay (activités naturalistes, signatures des comptes et des courriers), Françoise Lombard-Farille (collectif Zéro-pesticides, zéro-déchets), Joseph-François Pellissa (réfèrent ICPE, sites industriels), Jean-Claude Dubernard (Agriculture), Guillaume Castaing (veille écologique, signatures des comptes et des courriers), Monique et Jean-Michel Pouyfourcat (trésorerie). Le suivi des comptes financiers est effectué aimablement par Lionel Roland.

Le collège de l'association s'est réuni à 4 reprises pour des délibérations concernant diverses décisions :

- 11 janvier 2020 pour s'associer par solidarité aux associations du réseau Cap-Ours qui demandent l'annulation du Décret n°2019-722 du 9 juillet 2019 relatif à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx ;
- 27 Mars 2020 : modalités de fin du contrat de Baptiste Verneuil ; recours gracieux sur la ZA de Montsaunès ;
- 15 Avril 2020 : Proposition de fonctionnement suite au départ de Baptiste Verneuil / Décharge d'Estadens ;
- 26 octobre 2020 : actions d'information des élus vis-à-vis de l'artificialisation des sols.

Fin février 2020, Baptiste Verneuil a souhaité quitter son poste de sala-

-rié de l'Observatoire des Pyrénées centrales, pour des raisons personnelles. Il a choisi de redevenir bénévole au sein de Nature Comminges. À l'issue de cette démission, le collège a décidé de ne pas renouveler de contrat de travail, en raison de la lourdeur du montage financier et de la difficulté de suivi du poste par les bénévoles.

BILAN FINANCIER 2020

Les dépenses se sont élevées en 2020 à 7723,59 €; le montant des recettes est de 5,679,22 € sans commune mesure avec les frais des années précédentes puisque nous n'avons pas de salarié ; le solde positif de 19 267,85 € au 31/12/2020 sans compter avec le versement tardif d'un remboursement de 2400 €, perçue début 2020. Nous tirons un coup de chapeau à nos trésoriers, Monique, Jean-Michel et Lionel., pour leur gestion sans faille de la partie financière.

ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

Les adhérents en 2020

Au 31 décembre 2020, 81 adhérents étaient à jour de leur cotisation ; cette baisse est due en partie à la baisse des réunions et des sorties de terrain entre mars et septembre ; mais ce nombre ne prend pas en compte les personnes désirant seulement figurer sur le fichier de l'association comme donateurs, les sympathisants et les retards de cotisation (soit 158 personnes au total).

Organisation 2020-2021

L'organisation reste collégiale et participative, avec un noyau d'actifs directement investis dans le fonctionnement, l'animation et la représentation de l'association. De nouveaux adhérents. Les membres de l'association ont été tenus au courant par courriels, de l'activité tournant autour des mêmes groupes thématiques (botanique, ornithologie, réseau ours, déchets-pesticides, risques industriels, forêts, stand, etc), avec un(e) référent(e) pour chaque groupe chargé(e) d'organiser la communication à l'intérieur de celui-ci, de traiter les sujets le concernant avec ses membres et de présenter une synthèse du travail effectué aux réunions mensuelles. Si ce partage des tâches est plus équitable, des difficultés persistent en raison de la multiplication des actions et de la faible implication des adhérents.

Activités naturalistes

Bilan des suivis naturalistes et des démarches réalisés au cours de l'année 2020 et début 2021.

GROUPE BOTANIQUE

En 2020, malgré la crise sanitaire, le groupe botanique a poursuivi ses activités ; les réunions de détermination de plantes et les prospections sur le terrain (dans le cadre des programmes Urba-flore et Mesicoles), se sont poursuivies au moins une fois par mois, avec un maximum de sorties au printemps plusieurs jours par semaine. de terrain d'espèces remarquables en régression. Il s'agit de repérer chaque année si des changements de pratiques agricoles ont provoqué la disparition de stations.

Quelques difficultés techniques sont à relever dans la transmission des données ; le coordonnateur du groupe regrette que le peu de retour du Conservatoire Botanique des Pyrénées sur les données saisies par les bénévoles de l'association.

Le groupe fonctionne bien. Des sorties grand-public ont eu lieu avant le confinement et après le déconfinement ; les membres du groupe souhaitent relancer les sorties grand-public sur de courts itinéraires, lorsque la situation sera revenue à la normale.

Le groupe souhaite aussi à inviter des personnes qui ont peu de connaissances botaniques, à développer un réseau de veille de milieux et d'espèces remarquables près de chez elles.

Participants : Monique Pimpemelle, Sandrine Lengellé, Henri Fete, Françoise et Joël Duvernay, Delphine Fallour, Hélène Icart-Séguy, Philippe Vernier, Josette Valbuzzi, Marc Enjalbal...

*Éléments fournis par
Philippe Vernier*

*Le 8 mars 2020 à
pointis-Inard*

*le 21 mai 2020
à l'Escalette*



Collaborations

Au niveau local :

Collectif zéro-pesticides (A.T.A.C Comminges, Carline, Terre et humanisme, CIVAM 31) alertant les communes sur les épandages de désherbants, les problématiques des déchets et les impacts de l'agriculture intensive ;

Les Amis de la Nature du canton de Luchon (Sorties et veille), Association des 7 Collines ;

Comité de Défense des Sites de Montmaurin, contre un projet de carrière à ciel ouvert ;

Au niveau régional :

Membre de F.N.E Midi-Pyrénées depuis 1991, du *Conseil International Associatif Pour la Protection des Pyrénées depuis 2000* ; collaboration avec Nature en Occitanie.

Nature Comminges s'efforce d'apporter une contribution à l'information du réseau régional en matière de protection de la nature et d'environnement. Dans le cadre de ses missions de veille écologique, l'association est amenée à collaborer avec les représentants à diverses instances, notamment avec Thierry de Noblens Jean Olivier, le service juridique de FNE Midi-Pyrénées (Hervé Hourcade), ainsi qu'avec Aurore Carlot et Sabine Martin concernant la préservation des milieux aquatiques. Elle participe aussi à des formations.

Collaboration avec le Conservatoire Régional des Espaces naturels et le Conservatoire Botanique des Pyrénées.

Au niveau national :

Représentation de France Nature Environnement : Réseau juridique, Réseau Forêt, Réseau nature, Réseau déchets. L'association est membre du Groupe tétras France depuis 2007.

Collaboration avec la Ligue pour la protection des oiseaux pour le suivi de rapaces -programme « Pyrénées vivantes »-.

SUIVIS ORNITHOS

Participants : Gérard Barraillé, Williams Fondevilla, Malik Mendib, Françoise et Joël Duverney, Guillaume Castaing, Jean-Bertrand Mourembles, Florentin Hotta, Dolores Porté-Le-Guiader, Jean-Michel Pouyfourcat, Francis Rachou-Langlatte, MP et J Woodley.

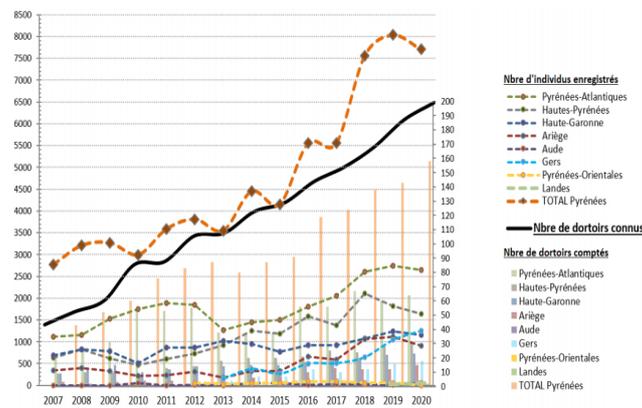
En 2020, les actions d'inventaires et de surveillance de la faune dans le Haut-Comminges se sont poursuivies, malgré les limitations imposées par le contexte sanitaire. Le groupe a poursuivi et diversifié ses suivis :

-Milan royal. Le groupe a participé à la 14^e édition du comptage européen simultané des Milans royaux hivernants (le Milan noir qui arrive plus tardivement dans la région n'est pas concerné par ce programme). Cette espèce comme d'autres, fait l'objet d'un plan national d'actions. Début janvier, les comptages sur des dortoirs nocturnes sont délicats, car la connaissance des effectifs dépend du nombre d'observateurs.



En 2020, les observateurs ont compté 7705 oiseaux sur 158 dortoirs répartis sur l'ensemble des Pyrénées. La découverte de dortoirs continue de progresser. Si une quarantaine de sites était référencée au début des années 2000, aujourd'hui près de 200 sont recensés. 6 observateurs de Nature Comminges ont couvert les différents sites. On observait en Haute-Garonne 1158 oiseaux (1200 en 2019), répartis sur 23 dortoirs. On constate des variations d'effectifs importants, suivant la pression d'observation.

Évolution de la connaissance et de l'action entre 2007 et 2020, dans les Pyrénées françaises



-Gypaète barbu. Les bénévoles participent aux opérations de suivi des couples de gypaètes barbu et de l'Aigle Royal sur les secteurs potentiels en Haute-Garonne, pour le compte du réseau « Casseur d'os » en partenariat avec la Ligue Pour la Protection des Oiseaux, dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du gypaète barbu (2010-2020), dont les actions visent à obtenir une population viable à l'échelle nationale pour contribuer aux objectifs européens de conservation de l'espèce, en préservant, améliorant et restaurant les habitats, tout en réduisant les facteurs de mortalité d'origine humaine, étendre l'aire de répartition, faciliter les échanges d'individus

- entre les noyaux de population, améliorer le suivi, relâcher les oiseaux blessés. La Haute-Garonne abrite 3 couples, présents sur trois aires. A notre connaissance, aucune reproduction n'est à signaler sur ces trois secteurs. On trouve davantage d'oiseaux dans les Hautes-Pyrénées qu'en Haute-Garonne, c'est en raison de la surface montagneuse moindre dans notre département. Il est observé que la connaissance est beaucoup plus fine, à l'unité près (car le Gypaète met 6 ou 7 ans avant de se reproduire).

-Aigle botté. Quelques personnes ont pris part, pour la deuxième année consécutive, au suivi de l'Aigle botté ; une sortie collective a été

organisée le 17 avril 2020 dans le but de prospecter un nouveau secteur et de faire découvrir l'espèce aux observateurs curieux de découvrir le petit aigle. Plusieurs points d'observation ont été répartis le long de la vallée du Salat entre Salies du Salat et Saint-Girons. Ce secteur attractif pour l'Aigle botté avait été peu prospecté jusqu'à présent.

Percnoptère d'Égypte. Plusieurs bénévoles participent au suivi « officiel » avec la LPO et l'Office Français de la Biodiversité 65 ont participé au suivi de la reproduction à Bramevaque avec 2 jeunes à l'envol, beau succès, seuls 5 des 47 couples ayant produit au moins un jeune ont réussi à élever 2 jeunes, 11 couples ont échoué dans leur reproduction. Ce suivi est renseigné dans une base de données (Géomatika) qui regroupe avec le même protocole les observations pour tous les rapaces.

Cigogne blanche. Des bénévoles poursuivent le suivi de la population de Cigognes blanches avec Nature en Occitanie (comme depuis la fin des années 2000). Le premier couple s'est installé dans le Sud de la Haute-Garonne à la fin des années 90 (Clarac). Depuis, le nombre de cigognes blanches progresse de manière régulière (comme l'illustre le graphique ci-dessous), pour atteindre en 2020 28 couples connus, 6 nouveaux nids par rapport aux 13 nids recensés en 2019, 61 jeunes à l'envol pour un succès reproducteur de 2,3. On note aussi une bonne appropriation des plateformes sur pylônes mais avec un succès reproducteur moindre (1,8 jeunes/couples).

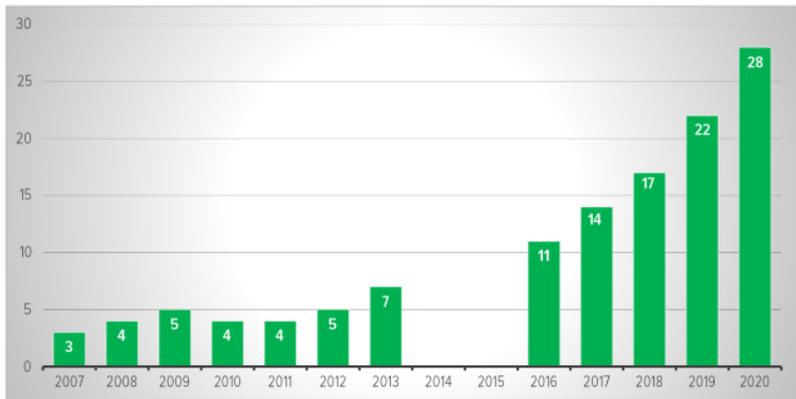
Galliformes de montagne. Trois bénévoles participent (informellement) au suivi des galliformes de montagne, espèces emblématiques en situation difficile sur l'ensemble de la chaîne : le Grand-tétras, le Lagopède alpin et la perdrix grise de montagne. Les membres de l'association ont mené deux comptages (affûts) sur des places de chant au Grand-tétras en Barousse et dans le Luchonnais. En 2019 et en 2020, il n'a pas été possible d'envisager une réaction du suivi du Lagopède alpin. Toutefois, des recherches d'indices ont été transmises à l'Office Français de la biodiversité. L'association a également participé au suivi de la reproduction du Grand-tétras, avec Emmanuel

Ménoni (OFB). Jean Michel Pouyfourcat et Joël Duvernay ont participé avec NEO au comptage sur place de chant en mai et début juin 2020.

Guillaume Castaing a accompagné une journée le 13 août 2020 dans le Luchonnais E. Ménoni, spécialiste de l'espèce depuis plus de 30 ans, dans des terrains parfois très escarpés, pour une prospection avec un chien d'arrêt, afin d'évaluer le succès de la reproduction en comptant le nombre de jeunes accompagnant les adultes.

Une poule de bruyère accompagnée de trois jeunes de l'année a été levée sur un secteur favorable. Ce suivi est capital pour donner l'indice de reproduction annuel qui sert à l'établissement du plan de chasse proposé en CDCFS.

En raison de la crise sanitaire, aucune réunion de la Stratégie Nationale en faveur du Grand-tétras ne s'est tenue en 2020. La dernière réunion a eu lieu dernièrement le 13 Avril 2021 ; un compte rendu est prévu dans le prochain numéro.



Evolution du nombre de couples nicheurs dans le Comminges (pas de suivi en 2014 et 2015)

Courbe démographique de la cigogne blanche entre 2007 et 2020 (NEO)



© J. Duvernay



RÉSEAU OURS BRUN

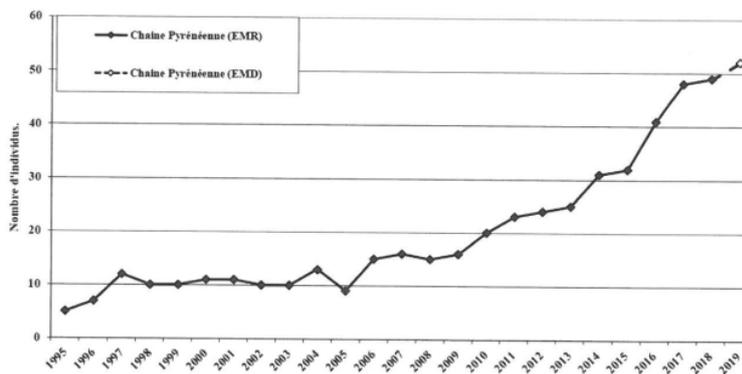
Participants : Joël et Françoise Duvernay, Jean-Michel et Monique Pouyfourcat, Max Hunot.

En 2020, le suivi dans les Pyrénées centrales a mobilisé quatre bénévoles de Nature Comminges (contre une douzaine il y a quelques années). Pour y participer, il est nécessaire d'avoir suivi une formation. 10 fois par an, on suit des itinéraires prédéfinis par l'ONC-FS, qui comportent de forts dénivellés attribués par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Haute-Garonne et Ariège), pour réaliser des recherches d'indices. Plusieurs circuits se sont soldés par un bilan positif (poils, crottes, empreintes, griffades) ce qui récompense les participants des efforts accomplis.

Une réunion annuelle organisée par l'Equipe Ours permet de nous fournir un bilan très détaillé du suivi sur le massif pyrénéen : en 2019, 52 individus ont été détectés au minimum, avec un taux d'accroissement annuel sur la période 2006—2018 de 10,37%. En 2020, 3 nouveaux individus ont été détectés, ainsi que 6 portées identifiées sur l'ensemble de la chaîne (mais, la destruction intentionnelle de 2 ours est à signaler). Les analyses génétiques ont permis d'affiner en 2020, les données d'estimation de la population en 2020. Pour tout savoir de l'évolution récente de la population d'ours dans les Pyrénées, le rapport 2020 du réseau ours brun (ROB) établi par l'OFB est à télécharger ici : <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc/ours-infos-2020>

Suivi de la prédation

En Haute-Garonne, le nombre de dossiers relatifs à de possibles dégâts d'ours a été de 29, soit un nombre stable par rapport à 2018 (28) et 2019 (32). Le nombre de dossiers pour lesquels une prédation est avérée et la responsabilité de l'ours ne peut pas être écartée est de 16 (contre 23 en 2019), le nombre de dossiers indéterminés est de 10 et 3 dossiers ont été déclarés plus de 72h après la survenue de l'attaque présumée (non imputables). Les 16 dossiers indemnisés portent sur 25 animaux tués et 5 blessés, nombre en baisse par rapport à 2019 (51 morts+24 blessés) plus comparable aux années antérieures. Les communes concernées sont Bagnères de



(Sources : OFB)

Luchon, (6 dossiers sur 12 déclarés imputables) et Melles (4 dossiers sur 7 déclarés imputables). L'estive de Saint-Paul d'Oueil a subi 2 attaques rapprochées les 26 et 31 août, quelques jours après d'autres attaques sur des estives proches dans le département des Hautes-Pyrénées. Pour aider à la protection de cette estive, à la demande du président du GP, un arrêté préfectoral d'effarouchement renforcé a été pris contre l'ours Goïat, présent sur le secteur pendant toute cette période. La mission de l'OFB qui était programmée a été annulée quand cet ours a quitté le secteur. Un recours gracieux contre cet arrêté a été déposé par les associations de protection de l'environnement.

La commission a été chargée de donner un avis sur 10 dossiers indéterminés (5 dossiers écartés en l'absence d'indices probants, et 5 dossiers indemnisés au bénéfice du doute, après découverte d'indices d'ours à proximité). Quant à un dossier à Cintegabelle relatif à un possible dégât de loup ou aucun indice ne permet d'envisager une indemnisation, l'ours ne peut être mis en cause, et la commission n'a pas eu à prononcer d'avis sur ce dossier.

La question de l'effarouchement

En 2020, à l'issue d'une consultation publique lancée par le Ministère de l'écologie, Nature Comminges a été co-signataire avec les associations de Cap-Ours d'un recours gracieux puis d'un recours auprès conseil d'État contre de Décret n°2019-722 du 9 juillet 2019 concernant l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx, qui transforme l'indemnisation des dégâts sans encourager le gardiennage.

Demande de remplacement des ours tués

Après la destruction de Sarousse, l'année 2020 a été marquée par deux autres destructions intentionnelles. La dépouille de l'ours Cachou a été découverte en avril 2020 ; l'explication du décès par combat entre mâles, avancée pendant un temps, a été écartée après l'aveu d'un empoisonnement perpétré par un agent de l'environnement du Val d'Aran chargé du suivi des ours (actuellement poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation). Un autre ours (peut-être Gribouille) a été abattu illégalement par balles à Ustou en juin 2020. Nature Comminges est intervenue avec les autres structures de la coordination Cap-Ours pour demander le remplacement de ces trois ours, disparus prématurément de causes humaines, suivant les engagements du plan ours 2018-2028, compte tenu que la population d'ours pyrénéenne reste « en danger critique d'extinction » (Liste rouge UICN). Les ONG espagnoles et françaises engagées dans la conservation de l'ours brun exigent des gouvernements espagnols, français, de Catalogne, Aragon et Navarre qu'ils rappellent publiquement l'obligation de respecter la vie de l'ours brun, espèce protégée, et leur engagement envers la restauration de cette espèce en danger.

D'autre part, lors de la consultation du Ministère de l'Écologie, nous avons émis des critiques face au nouveau système d'effarouchement et avons co-signé un autre recours devant le Conseil d'État avec les autres associations de Cap-Ours. Si nous ne sommes pas opposés par principe à tout effarouchement, les mesures envisagées ne doivent pas déroger au statut d'espèce protégée de l'ours brun. S'il est prévu une gradation entre les mesures (mesure simple par effarouchement sonore, puis mesures d'effarouchement renforcé, mises en œuvre par des personnes qualifiées), les tirs même non-létaux nous paraissent trop dangereux et délicats à mettre en œuvre pour deux raisons : d'une part, il n'est pas précisé le statut des personnels qualifiés (il n'est pas mentionné que l'effarouchement serait assuré uniquement par des agents de l'État ; aussi, le recours à des personnes privées dont les conditions de recrutement ne sont pas précisées nous semble pour le moins hasardeux pour réaliser cette opération dans le respect d'une espèce protégée). Par ailleurs, ces tirs ont un caractère non-discriminant (il n'est pas mentionné par exemple la protection des femelles suitées, alors que des tirs peuvent entraîner la séparation des mères et des jeunes). C'est la raison pour laquelle, nous demandons que l'on s'en tienne strictement au protocole « Ours à problème », qui avait été mis en place depuis les premières réintroductions de 1996.

En 2021, Nature Comminges a émis un avis défavorable à l'effarouchement des ours dans les Pyrénées, dans les conditions proposées par le nouveau projet d'Arrêté Ministériel. Sur la méthode, aucun bilan de l'expérimentation des effarouchements menés depuis 2019 n'a été fait. Ce projet d'arrêté reconduit à peu près celui pris en 2020, sans évaluation préalable des mesures mises en œuvre, alors que, le 4 février 2021, le Conseil d'État a annulé l'arrêté précédent du 27 juin 2019 attaqué par les associations.

Si des dispositions supplémentaires sont prévues pour l'encadrement des opérations d'effarouchement renforcé (comme la conditionnalité de la mise en œuvre de mesures de protection sur l'estive et la réalisation d'effarouchement à proximité du troupeau), l'efficacité réelle de ces mesures est douteuse, alors que leur coût sera supérieur aux mesures envisagées dans le protocole « Ours à problème », appliqué depuis 1996. Le CNPN, le 5 avril 2021, a rendu un avis très défavorable à ce projet d'arrêté.

Participation à la gestion de sites

Les inventaires naturalistes sont des étapes indispensables pour la protection des milieux naturels : ils permettent de mener des actions d'alerte lors des opérations d'aménagement, ou pour exercer un regard critique sur les politiques publiques ; ils favorisent une gestion écologique plus cohérente en établissant un état des lieux alimentant les documents administratifs prévoyant des démarches de préservation des milieux naturels péri-urbains ou montagnards.



Atlas de la biodiversité de Montmaurin, Blajan, Lespugue

La relecture de l'ABC de la biodiversité, rédigé par tous les partenaires et mis en forme par Sylvia Bélaïr, a été terminée le 25 novembre 2020. L'association Nature Comminges a transmis un nombre 298 taxons de flore vasculaire, identifiés lors des prospections. Ces travaux ont confirmé la diversité d'espèces ligneuses et herbacées, à la fois montagnardes, à tendance méditerranéenne ou océanique, qui font la singularité du site. Cette étude a été finalisée par d'ultimes compléments d'inventaires et l'établissement d'une cartographie (SIG) des habitats et des espèces sensibles. Cette étude a permis d'étayer un dossier qui a incité le département à classer des gorges de la Save en Espace Naturel Sensible du département.

Consultation pour l'élaboration du futur Parc Naturel Régional Comminges-Barousse.

Lors de la visite des rapporteurs du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, du Conseil Natio-

nal de la Protection de la Nature, de la Fédération de PNR (15-16-17 Janvier 2020), deux membres de Nature Comminges ont réalisé une animation avec lecture des paysages et mise en évidence des richesses naturelles du territoire. Le 26 Février 2020, le Conseil National de la Protection de la nature, instance du Ministère de l'Environnement chargée d'examiner les projets d'aménagement sur la biodiversité, a émis plusieurs remarques, tant sur le pilotage du Parc (en recherchant une cohérence entre la charte du futur Parc et les documents d'urbanisme dont les mesures environnementales devront être renforcées), que sur le renforcement des enjeux sur la biodiversité (préservation des espèces emblématiques et des milieux remarquables, dont les vieilles forêts, des paysages et du patrimoine culturel).

Contribution au fonctionnement du réseau Natura 2000

Les réunions des COPIL des sites Natura 2000 n'ont pas pu se tenir en 2020.

Contacts

Pour toute information:

contact@nature-comminges.asso.fr

Suivis naturalistes:

Françoise et Joël Duvernay
joel.duvernay@yahoo.fr
Jean-Bertrand Mourembles
jbmourembles@gmail.com
Gérard Barraillé
contact@nature-comminges.asso.fr

Représentants:

Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Denis Maubé:
denis.maube@neuf.fr
Guillaume Castaing:
castaing31@yahoo.fr

Comités de pilotage des sites Natura 2000, GAL.

Commission Dommages Ours, Commissions (« écobuages »)

Joël Duvernay
joel.duvernay@yahoo.fr

Commission Locale d'Information et de concertation sur les risques industriels (Fibre Excellence), Industrie, Commission Départementale des Sites (CODENAPS)

François Pellissa
Jf.pell44@orange.fr

Commission Locale d'Information et de Surveillance du Site du Pihourca, Déchets.

Françoise Lombard
fra.farille@lilo.org

Commission carrières, milieu aquatiques.

Guillaume Castaing:
castaing31@yahoo.fr
Florentin Hotta
hotta.flo@laposte.net

Collectif «zéro Pesticides», Agriculture, Sensibilisation.

Françoise Lombard
fra.farille@lilo.org

CAP-OURS, Groupe Tétraz France, FNE, associations espagnoles, Comité de suivi des Aménagements du Site Classé de Superbagnères.

Max Hunot
max.hunot@live.fr

Guillaume Castaing
castaing31@yahoo.fr

Site internet

Williams Fondevilla
williams.fondevilla@wanadoo.fr

Veille écologique

Voici un bilan de nos actions de prévention des impacts des aménagements sur les milieux naturels, en 2020 et début 2021.

Participants: Baptiste Verneuil (salarié jusqu'en mars 2020), Nathanaël Roussel, réseau de bénévoles (Philippe Falbet, Gérard Barraillé, Denis Maubé, Évelyne Liauzun, Françoise Lombard-Farille, Williams Fondevilla, Guillaume Castaing, Françoise et Joël Duvernay.



■ UN NOUVEL OUTIL DE VEILLE ÉCOLOGIQUE

Un des objectifs principaux de l'association est la surveillance des conséquences des activités humaines sur la nature, pour prévenir les menaces et les atteintes à la biodiversité. L'expérience montre que les études d'impact, malgré le soin et les détails apportés par les bureaux d'étude, présentent toujours des lacunes en termes d'inventaires naturalistes. Repérer ces lacunes pour intervenir dans le débat public ou mener des actions en justice, exige une bonne coordination entre les naturalistes qui recensent la biodiversité et des bénévoles organisant des réseaux de veille sur les projets d'aménagement. Lorsque cette réflexion en amont n'a pas permis d'éviter des atteintes aux milieux naturels, l'association intervient, sous toutes les formes légales possibles (participation aux enquêtes publiques, à des commissions administratives, recours juridiques). Le contexte général montre que, sous couvert de transition énergétique ou écologique, on assiste à une forte augmentation de la pression sur la biodiversité : parcs photovoltaïques au sol, sur lac, en forêt, sur terrain agricole, construction de micro-centrales hydroélectriques, densité de l'habitat conduisant des opérations immobilières, aménagements forestiers, touristiques etc. Il montre aussi qu'une partie croissante de la population est de plus en plus soucieuse de préserver la biodiversité et s'organise en collectifs avertis qui nous sollicitent régulièrement.

D'où la nécessité d'un développement des relations entre associations, qui devient de plus en plus étroite. Une collaboration efficace entre FNE Midi-Pyrénées et Nature Comminges nous permet d'avancer sur de nombreux dossiers.

« sentinelles de la nature » (<https://sentinellesdelanature.fr>)

Comment y participer ? Sur le site (onglet « Signaler » en bas), il suffit de se créer un compte avec une adresse mail et un mot de passe, puis de choisir la région concernée. Une application est également disponible pour smartphone, elle permet de géolocaliser automatiquement le signalement.

Les sujets de signalements sont nombreux : atteintes aux milieux aquatiques, pollution des eaux, utilisation irrégulière de pesticides (épandage près des cours d'eau ou des habitations), abandon de déchets, infractions aux règles d'urbanisme, construction irrégulière, biodiversité (destruction d'espèces protégées, infraction à la chasse), coupes forestières, circulation abusives de véhicules en milieu naturel... Chaque signalement doit être géo-localisé et documenté de tous les éléments disponibles, en particulier de photographies.

Pour notre région, un signalement arrive dans une boîte mail dédiée, chaque cas est étudié pour suite éventuelle à donner, les infractions à la législation sont évalués par Hervé Hourcade. S'il y a action judiciaire, elle se fait par FNE, l'identité de la personne à l'origine du signalement n'est pas mentionnée.

L'opération « Sentinelles de la nature » n'est pas réservée aux adhérents de Nature Comminges, chaque citoyen peut participer, vous pouvez diffuser ce courrier à vos contacts.

Objectif n°1 : assurer la pérennité de la biodiversité dans des sites à haute naturalité du Comminges.

OBSERVATOIRE DES FORÊTS DES PYRÉNÉES CENTRALES

Nature En Occitanie et Nature Comminges se sont engagés respectivement dans les projets de l'Observatoire des Forêts Hautes-Pyrénées/Gers et de l'Observatoire des forêts Commingeoises depuis octobre 2016 et juillet 2015, qui ont fusionné en septembre 2019. Ils ont pu voir le jour grâce à différents soutiens : Fondation Toi l'Arbre, Conseil Régional d'Occitanie, DREAL Occitanie, Fondation Terra-Symbiosis, programme de financement européen LEADER porté par le Pays de Comminges-Pyrénées. Leur but commun est de contribuer à la reconnaissance et à la préservation des habitats forestiers rares (Vieilles forêts, forêts anciennes), et des espèces qui leur sont associées (Ours brun, Grand-tétrás, Pic à dos blanc, flore, mousses, champignons, insectes saproxyliques), ainsi que de renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts. L'objectif est d'obtenir une meilleure prise en compte de la combinaison des enjeux biodiversité et du changement climatique, les forêts comptant des milieux les plus représentatifs de ce défi planétaire.

Trois moyens d'actions sont mis en œuvre : 1/Veille écologique ; 2/ Études et inventaires ; 3/ sensibilisation des publics. Ces trois volets sont interdépendants, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles et de salariés. Nature Comminges poursuit son investissement au sein de l'Observatoire des forêts des Pyrénées centrales de façon exclusivement bénévole. Après la fin du contrat salarié de Baptiste Verneuil, un relais a été pris par Nathanaël Roussel, en qualité de micro-entrepreneur pour le compte de Nature en Occitanie.

-En matière d'amélioration des connaissances sur les forêts, les sorties de terrain ont été rares en 2020. L'objectif était de poursuivre les compléments d'inventaires de vieilles forêts en montagne comme en plaine, grâce au travail des bénévoles. Des sorties de détermination de lichens (janvier 2020) et trois prospections ont été menées pour la révision des aménagements forestiers, le 18 juillet et le 28

Opposition au projet de scierie industrielle de Lannemezan

Au cours de l'année 2020, l'association a poursuivi ses actions pour combattre le projet industriel d'une méga-scierie et une usine de co-génération sur la commune de Lannemezan. Cette méga-scierie pose la question de la capacité des hêtraies pyrénéennes à supporter une exploitation aussi intensive. Rappelons que le porteur du projet demande un approvisionnement à l'entrée de l'usine de 50.000 m³ par an de grumes de bois d'œuvre de hêtre de bonne qualité (soit un volume total de 200 000 à 250 000 m³ / an d'arbres toutes qualités confondues) provenant de la chaîne pyrénéenne, sur une durée de 10 ans (soit l'équivalent de 1 200 stades de football mis à blanc chaque année). Nature en Occitanie et Nature Comminges sont co-signataires d'une note d'avis d'une trentaine de pages adressé à la Présidente de la Région Occitanie, concluant que le projet, au lieu de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, va bien à l'encontre de ce double défi (rapport disponible sur <http://www.naturemp.org/IMG/pdf/-264.pdf>).

En septembre 2020, Nature Comminges et Nature en Occitanie ont adressé un courrier à Madame Delga, présidente de la région Occitanie, faisant part de nos inquiétudes concernant l'implantation de cette scierie qui certes répond à une opportunité de relocalisation de la filière bois, mais les volumes de bois envisagés pour alimenter cette usine nous semblent faire peser un risque important de surexploitation et donc de pérennité de la forêt pyrénéenne qui n'est pas en adéquation avec les enjeux écologiques majeurs dont il n'est plus à démontrer la gravité et les urgences: diminution drastique de biodiversité et changements climatiques. Notre interpellation a fait l'objet d'une réponse de la présidente de région adressé le 17 novembre, qui propose le lancement d'une étude et la mise en œuvre d'une concertation locale pour créer les conditions d'un échange entre professionnels pour aboutir à un compromis acceptable pour les différents acteurs : mieux transformer sur place, mieux valoriser les bois récoltés tout en tenant compte des engagements pris dans le cadre du Plan Arbre et carbone vivant et la stratégie régionale de la biodiversité.

juillet 2020 forêt communale de Boutx, et le 11 août en forêt domaniale du Hourmigué pour identifier des habitats et des espèces protégées.

-En matière de veille écologique, les actions ont été plus fournies. Rappelons qu'il s'agit d'accompagner les territoires, les communes, les propriétaires forestiers vers une meilleure préservation de la biodiversité, et assurer une veille écologique pour préserver la trame forestière et les continuités écologiques. Plusieurs actions ont été menées :

**Porter à connaissance :*

Les représentants de l'association sont intervenus au niveau local, auprès de l'Office National des Forêts, lors des révisions des aménagements forestiers, pour faire remonter des données naturalistes d'habitats et d'espèces sensibles à intégrer aux diagnostics des aménagistes, ainsi que des propositions de protection. À partir de prospections botaniques et ornithologiques, l'association a transmis un relevé et des préconisations pour la prise en compte d'espèces déterminantes et protégées, lors de la révision des plans d'aménagements forestiers de Montespan,

Ganties et Pointis-Inard, Boutx et Jurvielle. Différentes remontées de données naturalistes ont été menées pour le projet de mobilisation des bois par câble sur Arbas, le projet de route forestière en Forêt domaniale du Hourmigué. Pour ce dernier projet, il s'agit d'un projet de transformation de piste en route forestière, qui se rapprocherait d'une parcelle comprenant 3 ha de vieille forêt. Cette partie n'étant pas traversée, nous avons demandé des mesures de prévention des impacts et la pose d'une barrière pour limiter la fréquentation motorisée.

**Veille sur les coupes rases :*

Des interventions et des relances auprès de la Direction Départementale des Territoires ont été faites concernant une coupe rase sur Valentine, ainsi qu'un projet de coupe rase des berges de l'Arbas sur 800m entre le point de Prades et Montgaillard. Rappelons que toute coupe rase, à partir d'une certaine surface, soit faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDT.

**Veille sur des activités humaines :*

En 2020, les différentes compétitions de trails organisées sur le Comminges et les environs (trail des

trois pics, Luchon-Aneto-Trail, trail du Cagire, Verticagire, trail du Mourtis, Calabass'trail, ont été anulées.

-En matière de sensibilisation, dans le cadre du projet « Du bois pour ma classe », reconduit par le PÉTR Comminges-Pyrénées, Philippe Falbet a accueilli 4 classes d'école primaire commingeoise dans une hêtraie-sapinière du col du Portillon en octobre 2020, pour une sensibilisation à l'écologie de la hêtraie-sapinière de montagne.

■ SUIVI D'HABITATS

Demande de relance du Comité de suivi des Aménagements du Site Classé de Superbagnères.

Nature Comminges a demandé la relance du Comité de suivi des aménagements du domaine skiable de Superbagnères et de la population de Grand-tétras (31) ; un courrier cosigné par Nature Comminges, NEO et FNE-MP et Nature Comminges a été envoyé en décembre 2020 pour demander la convocation du comité de suivi des aménagements du site classé de Superbagnères afin d'examiner le projet de rénovation du téléporté entre Luchon et Superbagnères ; le courrier est assorti d'un dossier argumenté rappelant les dernières réunions en date du 4 avril 2012 et du 3 mars 2016, tout en proposant une série de remarques concernant les impacts paysagers et naturalistes de la rénovation du projet de téléporté : demande de préservation d'habitats naturels et mise en place mesures concernant l'habitat du grand-tétras pour préserver des zones de quiétude hivernale et lutter contre l'essor de la pratique du VTT hors-piste. Le dossier a été abordé lors de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 8 février 2021, qui a émis un avis favorable lors duquel nous avons émis nos réserves. La Sous-Préfecture nous a répondu qu'une réunion devait se tenir en février, début mars 2021. Le dossier est parti du Ministère en charge de l'Ecologie ; les inspecteurs qui se sont rendus sur place ont émis une série de critiques et ont demandé aux responsables de revoir leur copie.

Commissions locales d'écobuages (Aspet, Luchon, Saint-Béat)

En octobre 2020, Nature Comminges a émis une série d'avis écrits sur les déclarations d'écobuages



Courrier du 12 Novembre 2020. Modification du PLU de Bagnères de Luchon pour la reconstruction du refuge des Boms de Vénasque.

La Révision allégée du PLU de la commune de Luchon pour la démolition de l'actuel refuge et sa reconstruction à une centaine de mètres, prévoit le reclassement de la zone N du bords des Lacs du Boum de Vénasque, en STECAL ; cette révision située dans une zone ZNIEFF de type 1, Natura 2000, inscrite en site classé, est soumise à évaluation environnementale. Si la préservation des zones humides a été prise en compte, la population de Lagopèdes et l'absence de certaines données floristiques a fait l'objet d'un courrier commun avec FNE Midi-Pyrénées auprès de la mairie, lors de l'enquête publique. La commissaire enquêtrice a retenu nos propositions qui complètent celles de la MRAe qui a jugé indispensable de compléter l'état initial des milieux et de mieux l'impact du projet sur ces milieux. Les prescriptions ont été inscrites dans le PLU et certaines devront être inscrites dans le permis de construire.

des cantons de Luchon et de Saint-Béat, dans le but de préserver les lisières forestières des risques d'incendies (plusieurs avis défavorables pour des départs de feux en forêt), des préconisations pour préserver des stations d'espèces remarquables ainsi que les habitats de la perdrix grise de montagne. Cette année, la plupart de nos remarques ont été intégralement reprises et mentionnées dans les comptes rendus.

■ FAUNE SAUVAGE

Conseil Départemental de la chasse et de la faune sauvage.

L'association intervient sur les questions de chasse, en tant que membre de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute-Garonne. En 2020, nous avons assisté aux consultations (sous forme électronique) du Conseil Départemental de la chasse et de la faune sauvage.

Principaux avis :

-Avis réservés concernant la chasse au gros gibier (cervidés, sanglier), en demandant l'arrêt de la chasse au 31 Janvier, le respect des zones de quiétude, et une régulation dans les Réserves de chasse et de faune sauvage limitée à des battues administratives ; Avis défavorable à l'extension de la chasse à l'isard jusqu'au 28 février 2021 et à l'autorisation de la chasse en temps de neige pendant la période du rut ;

-Avis défavorable (14/09/2020) lors de la consultation publique organisée par la Préfecture de l'Ariège, aux attributions de grand-tétras (8 attributions), de lagopède alpin (25

attributions) et de perdrix grise (prélèvement maximum autorisé de 20 perdrix grises par chasseur et par saison) ; suite à un référé des associations (48^e procédure victorieuse sur les Pyrénées), cet Arrêté a été annulé par le Tribunal Administratif. En Haute-Garonne, l'association a émis un avis favorable (29/09/2020) à un plan de chasse nul (= 0 attributions) pour le Lagopède alpin (année de reproduction moyenne), assorti d'un avis réservé sur la décision d'attribution de 5 perdrix grises/chasseur/an (année de bonne reproduction) et d'un avis défavorable à l'attribution d'un Coq de bruyère à l'AICA de Bagnères de Luchon, compte tenu de la décroissance démographique constatée depuis 2018, et malgré une année de reproduction moyenne ;

-Avis favorable (05/11/20) aux mesures de la note du ministère de l'écologie précisant le caractère dérogatoire de la pratique de la chasse (restreinte à une action de régulation d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts aux cultures) en période de confinement, alors que toutes les autres activités de loisir sont suspendues) ;

-Réserves concernant le classement du pigeon ramier et du lapin de Garenne comme « nuisibles » entraînant des dégâts aux cultures, étant donné le manque d'éléments chiffrés sur les dégâts occasionnés aux cultures, la baisse des dégâts entre 2016 et 2020, le manque d'évaluation des prélèvements antérieurs ni de la taille de la population de pigeons ramiers. Il se pose un problème d'adaptation des pratiques agricoles.

Demande de l'arrêt de la chasse au grand tétras adressée à Madame Barbara Pompili, Ministre de la transition écologique.

Nature Comminges a co-signé un courrier interassociatif, adressé le 10 Aout 2020, pour faire état de la baisse du nombre de coqs chanteurs depuis 1960, attestée par la stratégie nationale d'action en faveur du Grand Tétrás et les différents bilans démographiques de l'OGM qui est de 75% du fait des aménagements divers qui détruisent des centaines de place de chant. En dépit de cette situation dramatique l'espèce est toujours chassée chaque année. Le courrier rappelle à la ministre, les 46 jugements rendus depuis Mars 2011 (désormais 48) qui ont tous donné raison aux associations de protection de la nature ; les treize décisions de Cours administratives qui rejettent les recours du (ou de la) ministre de l'écologie en faveur de la chasse au grand tétras. Le ministère a ainsi vu ses nombreux appels rejetés, mais il s'est permis de solliciter le conseil d'état qui par six fois a refusé d'examiner ses pourvois et ce pour manque de sérieux avant de statuer suite à un septième pourvoi.

Objectif n°2 : Il s'agit d'assurer la pérennité de la biodiversité et la préservation des paysages dans les sites aménagés, en luttant contre l'artificialisation des sols. Sur les sites déjà aménagés ou urbanisés, les objectifs sont différents : il s'agit de faire une analyse critique des demandes de dérogations de destructions d'espèces protégées, de lutter contre la poursuite de l'artificialisation des sols, de vérifier la mise en place de mesures compensatoires en faveur de la biodiversité et des paysages, tout en veillant à leur bonne application.

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Carrières

Courrier du 24 février 2020 alertant le commissaire enquêteur sur les impacts de l'ouverture de la carrière de Saint-Lary (09).

Le courrier alerte sur les impacts de la réouverture de cette carrière (0,6 ha exploités sur une surface d'autorisation de 3,4 ha) et l'insuffisante prise en compte de la biodiversité forestière (en particulier l'impact de l'activité industrielle sur un site vital du grand-tétrás).



Avis sur l'extension de la gravière de Laffitte-Vigordane.

Lors de la consultation menée par les services administratifs dans le cadre de la Commission Départementale des sites (formations carrières), l'association a émis un avis défavorable à l'extension de la gravière de la Société Cemex à Laffitte Vigordane. Ce projet porterait atteinte à des biotopes d'oiseaux protégés et prévoit le comblement de la gravière avec des matériaux issus du BTP.

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'exploitation de la carrière de la Société Cointre (Gourdan Polignan). Courrier du 8 décembre 2020.

La demande d'exploitation ne concerne que les niveaux inférieurs du site, pour extraire les matériaux restants à exploiter en partie inférieure du site. Sans émettre d'avis négatif, nous avons demandé que l'étude d'impact fasse l'objet d'un avis de l'Office Français de la Biodiversité, pour préserver l'installation d'un site sensible.

Cours d'eau

Courrier du 21 mai 2020 adressé à la mairie de Luchon concernant le dossier Loi sur l'eau de la déviation de Ravi (Bagnères de Luchon).

Il s'agit d'une mise en garde sur les dangers d'atteintes à la biodiversité remarquable, du fait du passage de cette déviation le long de la Plaque et la destruction d'une partie de la ripisylve. Nature Comminges est intervenue pour faire part de son inquiétude sur cette enquête publique tardive, concernant la non-prise en compte des cycles biologiques des espèces sensibles et les risques de pollutions en pha-

-se de chantier.

Photovoltaïque

Courrier du 19 décembre 2019 concernant le projet de centrale photovoltaïque de Marignac Laspeyres.

Sans remettre en question l'énergie photovoltaïque, nous discutons certaines modalités du projet implanté sur une ancienne carrière revenue à l'état naturel, dans un site remarquable de bosquets et de prairies, qui a fait l'objet d'un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées qui a reçu un avis défavorable du Conseil national de la protection de la nature (puisque l'entreprise n'a pas. Nous demandons que le projet soit accompagné d'un renforcement des mesures concernant la biodiversité : outre l'évitement des stations de plantes protégées, la définition d'un plan de gestion global de toutes les richesses du massif et le lancement d'une procédure de classement des chênaies et des landes en Arrêté de Protection de biotope.

JURIDIQUE

Recours gracieux contre la modification du PLU de Montsaunès.

FNE Midi-Pyrénées et Nature Comminges ont déposé un recours gracieux contre la délibération du 26 novembre 2019, approuvant la révision allégée du plan local d'urbanisme de Montsaunès, pour créer une zone commerciale en soulignant le caractère illégal de ce document d'urbanisme (insuffisances de l'étude environnementale et irrégularité de cette zone située à moins de 100.m de l'Autoroute A.64) ; une réunion avec les élus de la communauté de communes Cagire-Salat (27 février 2020) a permis de soulever un point important, toujours en discussion. Il concerne la compensation envisagée par les élus de la communauté de communes de Cagire Salat de fermer à l'urbanisation plusieurs secteurs qui avaient été destinés aux zones d'activité par les communes dans leurs documents d'urbanisme lorsqu'elles avaient la compétence du développement économique. Il s'agit de zones (30 ha au total) dont on ne connaît pas l'emplacement et le nouveau statut de ces terrains (zone agricole, zone.N) qui doivent être gelés à toute urbanisation future.

Condamnation d'un particulier suite à la destruction de haies sur Huos.

Courant juin 2019, nous avons été sollicités par un groupe de citoyens-militants contre des faits illégaux réalisés par un agriculteur sur la commune d'Huos : abattage d'arbres, arrachage de haies et destruction de pierriers. Ce patrimoine remarquable de la commune d'Huos est pris en compte par de mesures conservatoires prises par l'Arrêté Préfectoral du 12 juillet 2010 clôturant les opérations de remembrement des communes de Huos, Pointis-de-Rivière et de Cier-de-Rivière et parties limitrophes de la commune de Gourdan Polignan. En 2020, l'agriculteur a été condamné à diverses peines d'amendes et à payer des dommages et intérêts à des associations parties civiles, dont Nature Comminges, FNE-Midi-Pyrénées, le Comité des riverains, la Mairie, etc.

Mémoire en intervention contre le déclassement d'un espace boisé classé sur Rieumes (action toujours en cours). Par délibération du 11 septembre 2018, la Mairie de Rieu-

28/02/2020. Replantation d'arbres pour préserver la biodiversité, avec les élèves de l'école d'Huos et les riverains opposés aux arrachages de haies. Des membres de Nature Comminges sont venus soutenir l'opération.



-mes a autorisé en 2018 la réduction d'une zone Naturelle inscrite en espace boisé classé (EBC), pour créer un classement en zone urbaine à vocation de loisirs d'un secteur dédié à l'implantation de l'accueil d'une zone naturelle à vocation de loisirs (UL), par délibération du 11 septembre 2018. En 2020, nous avons continué de suivre un mémoire en intervention déposé contre cette décision de la mairie.

Saint-Frajou : condamnation du propriétaire du circuit automobile à remettre en état un site naturel.

Suite à une plainte déposée par un comité de riverains et associations de protection de l'environnement (dont Nature Comminges), un arrêt du 06 mars 2019 de la cour d'Appel de Toulouse a condamné un particulier à diverses peines d'amendes pour des coupes ou abattements illégaux d'arbres et l'aménagement d'un terrain pour la pratique des loisirs motorisés sans autorisation d'un permis d'aménager, dans une zone Naturelle du PLU (espace boisé classé de la commune) et A (agricole) de la vallée de l'Aussoue sur la commune de Saint-Frajou.

Mais, le tribunal s'était déclaré incompétent pour imposer une remise en état, et avait sollicité un avis de la commune et de l'État. Si la commune a voté contre cette opération, la direction départementale des territoires a promulgué un Arrêté préfectoral (21 Juin 2020) pour une remise en état, en application de l'article L.480-5 du code de l'urbanisme. Le particulier ainsi que les élus de la communa-

-té de commune ont cherché à éviter la remise en état en déposant un projet touristique consistant à exposer des œuvres d'art sur le circuit. Toutefois, par Arrêt du 28 février 2021, la Cour d'Appel de Toulouse a confirmé l'Arrêt précédent en ordonnant la remise en état des lieux qui doivent retrouver leur aspect naturel, en respectant un certain nombre de prescriptions (ne pas porter atteinte au libre-écoulement des eaux et aux espèces peuplant le ruisseau de l'Aussoue, effacer la trace notamment visuelle du circuit) ; la bonne application de ces dispositions sur le terrain a été présentée au tribunal le 24 Juin 2021.



Une plainte a été rédigée par M. le maire en exercice. Or, les abattages se sont perpétués et ont été réalisés en violation des mesures compensatoires de remembrements et nuisent à la cohérence de la trame verte et bleu en détruisant des éléments de renforcement ou de maintien de corridors écologiques. Suite à une réunion le 24 juin à la mairie d'Huos et transmission des documents fournis par le maire (lettre au procureur, plainte, PV d'enquête de gendarmerie) à l'avocat H. Hourcade, Nature Comminges s'est associée à la plainte de la mairie. Les citoyens ont lancé une pétition en ligne. Notre association est également très préoccupée par ce dossier et ces faits qui nuisent à la biodiversité et vont à la parfaite rencontre des mesures de restauration, de renforcement ou de maintien de la Trame verte et Bleu dans un contexte de double enjeux d'érosion de la biodiversité et de changement climatique. Aussi, nous nous sommes tournés vers les services de l'Etat afin d'œuvrer à une issue en faveur de la préservation du patrimoine de cette commune et de la biodiversité.

Recours suite au déclassement d'un espace boisé classé (Rieumes)

Par délibération du 11 septembre 2018, la Mairie de Rieumes a autorisé en 2018 la réduction d'une zone Naturelle inscrite en espace boisé classé (EBC), pour créer un classement en zone urbaine à vocation de loisirs d'un secteur dédié à l'implantation de l'accueil d'une zone naturelle à vocation de loisirs (UL), par délibération du 11 septembre 2018. Cette décision a insuffisamment pris en compte la présence d'espèces remarquables : la Lobélie brulante (*Lobelia urens*), qui se trouve ici en limite d'aire de répartition, disséminée dans ces boisements, la Petite scutellaire (*Scutellaria minor*) ou encore de la Véronique à écusson (*Veronica scutellata*) qui apprécient les lieux humides voire marécageux. La strate herbacée ombragée de ces boisements comprend également des espèces plus communes comme le Sison (*Sison amomum*) et l'Isopyre faux pygamon (*Thalictrella thalictroides*). Enfin, plusieurs annuelles typiques des terrains siliceux sont présentes çà et là dans les milieux plus ouverts (pelouses, bords des chemins...) : l'Alpiste paradoxal (*Phalaris paradoxa*), le Sénéçon livide (*Senecio lividus*) ou

Argumentaire sur l'artificialisation des sols dans le Comminges, développé par Nature Comminges, avec le soutien d'un collectif d'associations Amis de la terre, FNE-MP, atnac, Nature en Occitanie, Aremip.

Peu de personnes s'intéressent au problème de l'artificialisation des sols lié à l'extension de la péri-urbanisation et la création de zones commerciales, alors que beaucoup de monde déplore la régression du petit commerce dans les centres-villes ou centres-bourgs ainsi que la fermeture de zones qui deviennent des friches commerciales ; il faudrait que le cercle s'élargisse, car ce problème a des impacts importants sur l'économie, la biodiversité, le climat en raison de la disparition des milieux naturels, du lessivage des sols et des flux de transports engendrés par cette extension de l'urbanisation.

Le SCOT du Pays de Comminges-Pyrénées (approuvé le 4 juillet 2019), s'il fixe un objectif de réduction de 50% de l'urbanisation par rapport à la période précédente, prévoit la création de nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation, en fixant un objectif d'accueil de 10.000 habitants de plus à l'horizon 2030. Aussi, des mesures proposées fixant des chiffres dont on ignore la justification pour la création de nouvelles zones d'activités (125 ha pour la Communauté de communes Cagire-Salat, 541 ha pour la CC Cœur et coteaux du Comminges, 109 ha pour la CC Pyrénées Haut-garonnaises) n'est pas une mesure qui va dans le bon sens et laisse augurer la construction de nouvelles zones d'activités qui rendront difficile la maîtrise de la consommation d'espaces (pages 50 et 51), d'autant que certaines friches commerciales sont visibles aux abords de Saint-Gaudens.

Le Conseil de Développement (CODEV) de la Communauté de communes Cagire-Salat, qui joue un rôle consultatif pour les décisions, peut poser des questions au sujet de l'implantation de la Zac de Montsaunès ; au sein de Nature Comminges, nous prévoyons de faire une exposition photographique sur les friches commerciales pour sensibiliser le public à ce problème ; nous comptons proposer d'installer des ombrières photo-voltaïques sur les parkings des friches commerciales ou des zones commerciales.

Nature Comminges a réalisé un document de synthèse pour souligner les incohérences en matière d'urbanisation, alors que le Gouvernement annonçait un projet (avorté) de plan zéro artificialisation dont on ne connaît pas exactement les tenants et les aboutissants. Cet argumentaire remet en cause les projets d'aménagement de Zac (en particulier le projet de Zac Ouest du saint-gaudinois), qui non seulement ne corrigent pas les erreurs passées, mais s'orientent à nouveau vers une consommation inconsidérée d'espace et de terres agricoles, en contradiction flagrante avec la maîtrise de la consommation d'espaces agricoles et de milieux naturels affirmée par le SCOT du pays Comminges-Pyrénées.

Suite à notre « Lettre ouverte aux élus », nous avons demandé à être reçus à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges. Madame Gastro-Oustric, présidente, ainsi que Monsieur Fréchet, et Monsieur Bortolotto directeur adjoint, nous ont donc reçus ce mardi 16 février 2021. Madame Gastro-Oustric avait en mains notre lettre et connaissait nos arguments. Les échanges, très courtois, ont porté essentiellement sur l'implantation du projet OZE, que nous avons mise en balance avec les zones déjà artificialisées et désertées à l'est de St Gaudens.

Madame Gastro-Oustric nous a exposé l'historique du projet en cours depuis plusieurs années – dont la mise en route a été retardée par les circonstances liées à l'épidémie. Elle est certaine que les objectifs et la pertinence du projet sont en accord avec les attentes de la population qui l'a élue et se félicite de la qualité des infrastructures prévues.

Nous avons argumenté en demandant que l'implantation du site soit révisée pour se déployer dans le secteur des zones Europa et Perbost, ce à quoi Madame Gastro-Oustric répond qu'il s'agit de terrains privés. Nous avons donc exprimé le souhait que ces terrains (de peu de valeur puisque actuellement improductifs) soient rachetés par la 5 C.

Madame Gastro-Oustric ne veut pas consacrer d'argent public à cette opération. D'autre part, l'implantation dans ce secteur ne permettrait pas la même qualité environnementale (?)

Nous lui avons fait remarquer que cette acquisition éviterait pourtant beaucoup de dépenses, épargnerait des terres agricoles, et que la démarche de rachat est vivement encouragée par le ministère de la transition écologique.

Nous avons évoqué l'autre possibilité pour limiter l'emprise au sol des zones d'activités : renaturer les surfaces en friches, en rappelant qu'il est possible d'obtenir des aides financières de l'état.

■ FIBRE EXCELLENCE

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée de plusieurs anciens et nouveaux adhérents dont un qui représente désormais l'association à la Commission de Surveillance du site de Fibre Excellence. François Pellissa continue d'intervenir en tant que référent. Tout le travail associatif vise à accentuer la veille autour de ce site seveso seuil haut (sous haute surveillance de la DREAL) et briser le climat d'omerta autour de l'usine Fibre Excellence, améliorer la transparence et faire circuler l'information auprès de la population saint-gaudinoise sur les risques, les rejets atmosphériques et aquatiques du site. Il faudrait apporter une meilleure information aux riverains et apporter une réponse au mécontentement de la population dû aux nuisances de l'usine. Un recueil de plaintes néant en mairie pose question sur l'information menée. Une enquête publique s'est tenue en 2018 sur une demande de dérogation des rejets en cours, et le registre est resté vide, faute d'information. Toutes les informations sur les rejets atmosphériques, l'analyse des eaux (piézomètres) sont disponibles sur le site de la préfecture : <https://www.georisques.gouv.fr/> ; voir aussi le site de l'observatoire régional de la qualité de l'air <https://www.atmo-occitanie.org/sites>. Enfin, il est indispensable que la population soit au courant des risques et des mesures à prendre en cas d'incident, ainsi que l'ensemble des élus afin qu'ils puissent s'approprier le PPI, qui doit être révisé en 2021.

Tout le travail mené en 2020 a consisté à tirer la sonnette d'alarme concernant les dépassements de normes de rejets atmosphériques et dans les milieux aquatiques ; ces remarques ont été faites lors du Comité de suivi et de surveillance de décembre ; ces éléments ont étayé le lancement d'une pétition (qui recueille à ce jour environ 800 signatures, dont 400 émanant de riverains) ; un argumentaire a été déposé lors de l'enquête publique, le février 2021 concernant les modifications de la chaudière à liqueur noire ; les différentes mises en demeure de l'Etat ont suscité une plainte commune de Nature Comminges et de FNE Midi-Pyrénées.

Dans la situation actuelle, une dérogation a été accordée pour les rejets atmosphériques qui ne respectent pas la réglementation européenne concernant les usines

Lutte contre les pollutions et nuisances

Bilan des actions de prévention des pollutions de l'air, de l'eau, des sols.



papetières (directive européenne dite IED). Cette dérogation est accordée jusqu'au prochain réexamen de MTD, sauf pour les poussières dont la dérogation allait jusqu'au 31 mars 2020. Cette réglementation impose des limites d'émissions, ce qui passe par l'amélioration des techniques. L'exploitant a réalisé une modification sur l'alimentation en air de la chaudière de liqueur noire. Les résultats montrent une diminution des émissions d'azote et une diminution du dioxyde de soufre. Les émissions en oxyde d'azote, poussières et monoxydes de carbone sont en dessous de la limite réglementaire.

Nous demandons qu'une étude épidémiologique soit menée (aucune n'a été réalisée depuis la mise en service de l'usine) sur la santé de la population ; un rapport alarmant sur le « profil santé sur la ville de Saint-Gaudens » établi par l'ARS est sorti précise que sur la ville de Saint-Gaudens, il existe une mortalité précoce et des problèmes thyroïdiens). Le Commissaire enquêteur a demandé la réalisation d'une telle étude et la Sous-Préfecture a souligné que l'ARS sera saisie par les services de l'Etat.

Plainte suite à 4 arrêtés de mise en demeure de la DREAL adressés à Fibre Excellence,

Au mois de mars 2021, FNE Midi-Pyrénées et Nature Comminges ont déposé une plainte auprès du tribunal de grande instance de Saint-Gaudens pour de multiples manquements, suite à des inspections et des mises en demeure de l'exploitant. Quatre inspections de la DREAL ont eu lieu sur le site de Fibre Excellence, trois dossiers ont fait l'objet d'une instruction et 6 arrêtés préfectoraux ont été pris.

-Il se pose un problème récurrent de température de rejet des effluents en eau. Le problème est lié à la température des effluents du blanchiment. Un arrêté préfectoral complémentaire a été pris le 28 janvier 2020 et porte sur la réutilisation de l'eau de refroidissement des échangeurs. Cette action a pour échéance le 31 décembre 2021. Une visite d'inspection a eu lieu le 22 janvier 2020 par la DREAL, qui a conduit à une mise en demeure par arrêté préfectoral concernant la température des effluents en sortie d'usine et la gestion des eaux de refroidissement

de la presse à balle. Quatre faits non-conformes ont été identifiés et deux ont été qualifiés de faits susceptibles de mise en demeure ou de sanction. Un arrêté de mise en demeure a été signé en mars 2020 concernant la température des effluents et la gestion des eaux de refroidissement. La direction de Fibre Excellence a alors édifié une tour aéro-réfrigérante mise en service le 11 août 2020 et les eaux de refroidissement des eaux de la presse à balle ne sont plus envoyées vers le déversoir d'orage implanté au niveau du parking des véhicules légers. Il s'y ajoute une modification de l'atelier d'évaporation. Si l'usine se défend de l'absence de dégradation de la faune et de la flore, les dossiers de la MRAe ne sont pas aussi clairs. Un plan d'actions correctives a été transmis par l'exploitant. Cette question doit faire l'objet d'une nouvelle visite d'inspection.

Le 4 mars 2020, un exercice de la procédure d'alerte interne (POI) a été déclenché suite à un incendie d'un tapis au niveau du stock de copeaux de feuillus. Le feu a été maîtrisé en une vingtaine de mn, avant l'intervention des pompiers. Les causes de cet incendie sont liées à un vent fort qui a favorisé l'accumulation de matière au niveau d'un rouleau d'entraînement du tapis.

L'inspection de la DREAL du 5 mars 2020 a été menée à l'issue d'un départ de feu dans la zone du parc à bois. Aucune non-conformité n'a été constatée, mais des observations ont été formulées ; un rapport de mesures correctives a été transmis par l'exploitant pour éviter la survenue d'un incident similaire. Des actions ont été prises : changement des rouleaux du tapis, remplacement des rouleaux tous les deux ans, contrôle régulier des installations par thermographie tous les quinze jours. Suite aux échanges avec l'assureur, des caméras thermiques vont être installées afin de détecter les fumées en cas d'incendie. Le 15 juin 2020, un autre incident est survenu sur un chantier du site. Du personnel d'un prestataire intervenant dans le cadre d'un démontage d'un échafaudage dans le diffuseur, a été exposé accidentellement à du dioxyde de soufre. Six personnes ont été intoxiquées et prises en charge par les services de sécurité. Le 18 juin 2020, une inspection s'est portée sur les risques accidentels. Le bilan dresse une

non-conformité et cinq faits susceptibles de mise en demeure ou de sanction. En effet, la procédure d'alerte interne du site n'a pas été respectée lors de l'incident : les unités de premiers secours ont directement pris en charge les victimes sans passer l'appel au poste de garde. Une mise en demeure a été prise par arrêté préfectoral pour non-respect du schéma d'alerte, une sensibilisation de l'ensemble du personnel a été demandée. Lors de l'exercice POI du 30 septembre, la procédure a été respectée.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été signé le 6 août 2020 concernant la non-mise en œuvre de la procédure relative à l'alerte interne lors de l'évènement du 15 juin 2020.

Par ailleurs, le suivi des exigences de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2018 oblige Fibre Excellence à mener un programme de suivi des sols, transmis à la DREAL en 2019., 35 sondages ont été réalisés dans l'ensemble de l'usine durant l'été 2020. Cette campagne de mesures est à renouveler tous les dix ans.

L'inspection du 26 novembre 2020 a porté sur la perte d'utilité en cas d'absence d'alimentation électrique.

Un dossier concernant l'épandage des boues issues de la station d'épuration du site a été instruit, en lien avec la crise du COVID. En effet l'ANSES a émis sur les boues générées par les stations traitant les effluents urbains. Ce dernier préconisait d'hygiéniser les boues. L'exploitant a transmis un protocole d'hygiénisation des boues actuellement en vigueur.

■ DÉCHETS

Résorptions de dépôts sauvages

Plaintes contre deux décharges sauvages (Estadens Labarthe-Inard).

Une plainte conjointe entre Nature Comminges et FNE Midi-Pyrénées a été déposée pour l'abandon d'une grande quantité de déchets en bordure immédiate de la D5B, sur le territoire de la commune d'Estadens. Cette plainte, toujours en instruction, a été alimentée en 2020.



ANIMATIONS 2020

Fête des plantations

Il n'y a pas eu de fêtes des plantations en 2020, mais une vente d'arbres lors du marché mensuel de Labarthe-Inard.

Animations avec le collectif zéro-pesticides

La "Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets": le collectif zéro-déchets, qui participe d'habitude, n'a pas pu organiser de manifestation en 2020. Lors de la "Semaine Pour les Alternatives aux pesticides" 2021, le collectif a pu organiser un affichage, en particulier dans les rues de St Gaudens, et une distribution de tracts sur les marchés, sur le thème : ce que chacun peut faire, dans la situation de confinement, pour s'opposer aux pesticides...

Soutien au projet TERRACOR

Nature Comminges a apporté son soutien à la création d'une Maison d'activité, projet porté par l'association Terre de Choix : projet d'un Eco-lieu, une oasis pour la biodiversité : culture, nature, spectacle, maison d'hôtes, restaurant sur Montmaurin.

PETITE REVUE DE PRESSE

<https://www.paultian.fr/2020/02/heliportage-de-neige-a-luchon-superbagneres-nature-comminges-ecrit-a-georges-mercic-president-du-cd->

Par communiqué du 08 Février 2020 l'association Nature Comminges a émis son inquiétude face à la décision du Conseil Départemental de la Haute-Garonne de déplacer 50 tonnes de neige provenant du massif du Céciré vers les pistes de Superbagnères, par de coûteuses et polluantes rotations d'hélicoptères, sans aucune étude d'incidence. Étant donné que cette pratique tend à se développer dans tous les massifs confrontés au déficit d'enneigement, il conviendrait d'en mesurer les impacts.

<https://www.lepetitjournal.net/31-comminges/2020/06/30/nature-comminges-appelle-a-manifester-contre-le-massacre-dun-ours-en-ariège/#gsc.tab=0>,

Par communiqué de presse du 30 Juin, Nature Comminges a appelé à rejoindre la manifestation s'est tenue le 4 juillet 2020 devant la Préfecture de Région à Toulouse à l'appel de FERUS, FIEP - Groupe Ours Pyrénées, Pays de l'Ours - Adet, Nature Comminges, Animal Cross, Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM), Comité Ecologique Ariégeois (CEA), France Nature Environnement Midi-Pyrénées, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Altair nature. Cette journée avait pour objectif de demander à l'État Une enquête sérieuse et indépendante pour identifier le(s) responsable(s) des morts d'ours dans les Pyrénées, que la justice puisse condamner le(s) tueur(s) d'ours et les éventuels complices, le remplacement immédiat de l'ours tué, l'arrêt des effarouchements inutiles et dangereux, une politique enfin claire et ferme de restauration de la population d'ours.

Sensibilisation

Quelques actions d'éducation à l'environnement malgré le COVID en 2020 et 2021.



Lors de l'héliportage de neige à Luchon-Superbagnères.

Sortir du «tout ski»

SUPERBAGNÈRES
Après le scandale, l'apaisement et peut-être des solutions. Le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est rendu jeudi 20 février au ministère de la Transition écologique et solidaire, suite aux images d'héliportage de 50 m3 de neige sur la station de Luchon-Superbagnères. Une opération «exceptionnelle» qui «il a pas vocation à se renouveler», calme Georges Mercic, président de Nature Comminges. Toutefois, Guillaume Castaing se refuse à l'émoi: «On comprend que le Département se préoccupe de l'emploi mais il faut penser à long terme». Pour pallier ces pratiques, les associations de protection de la nature émettent des propositions pour sortir du «tout ski», activité mise en danger par le réchauffement climatique. Il s'agirait notamment de mettre en place un tourisme de découverte quatre saisons avec des «sentiers d'interprétation», de «concilier urgence sociale et urgence environnementale» qui ne semblait pas avoir été prise en compte selon Guillaume Castaing, président de Nature Comminges, qui s'inquiète d'une généralisation de ces pratiques «coûteuses et polluantes», perturbant «des espèces qui ont besoin de quiétude hivernale». «La neige naturelle est un milieu biologique qui préserve le tapis végétal: il ne s'agit en aucun cas d'une marchandise que l'on pourrait déplacer», abonde Nature Comminges. Toutefois, Guillaume Castaing se refuse à l'émoi: «On comprend que le Département se préoccupe de l'emploi mais il faut penser à long terme». Pour pallier ces pratiques, les associations de protection de la nature émettent des propositions pour sortir du «tout ski», activité mise en danger par le réchauffement climatique. Il s'agirait notamment de mettre en place un tourisme de découverte quatre saisons avec des «sentiers d'interprétation», de «concilier urgence sociale et urgence environnementale» qui ne semblait pas avoir été prise en compte selon Guillaume Castaing, président de Nature Comminges, qui s'inquiète d'une généralisation de ces pratiques «coûteuses et polluantes», perturbant «des espèces qui ont besoin de quiétude hivernale».

tacte chez les m
jeudi 20 février
gaudoises. Di
cheveux gris
l'absence des
deuxième sema
laire. « C'est p
feste », rappell
du Parti comm
main. Chez Sol
un manque d'it
munication con

FAITS D
PLUS DE
VE
AU-D

Incendie. Bo
l'heure où nou
à une incen
la station de
des causes d
explique «I
mental (in
31). Le feu a
la matinée, l
la nuit et il b
conditions r
dre » 200 h
zone d'estiv
à la mi-jour
Déjà la sem
avait ravag
végétation
Accident m
donner a

Le Céciré, un cocon pour les cigognes blanches

Le Céciré, un cocon pour les cigognes blanches. Les cigognes blanches ne sont pas toujours, elles sont parfois invisibles. Elles sont présentes dans le Céciré, un cocon pour les cigognes blanches. Les cigognes blanches ne sont pas toujours, elles sont parfois invisibles. Elles sont présentes dans le Céciré, un cocon pour les cigognes blanches.

Fiche d'identité de la cigogne blanche

La cigogne blanche est un oiseau migrateur. Elle est présente dans le Céciré, un cocon pour les cigognes blanches. Les cigognes blanches ne sont pas toujours, elles sont parfois invisibles. Elles sont présentes dans le Céciré, un cocon pour les cigognes blanches.

Le Petit Journal Toulouain www.lepetitjournal.net | 31 | lepetitjournal.net

8 FAITS DIVERS

Association Nature Comminges

L'ours chassé, piégé, persécuté a frôlé l'extinction: 50 ours en 1954, 6 ours en 1996 entre Pyrénées Orientales et Hautes Pyrénées.

En Haute Garonne, 2 femelles ont été réintroduites en 1996 et 1 mâle en 1997 sur la commune de Melles (31). Depuis la population est passée à 52 individus. Les ours ont leur place dans l'écosystème montagnard. Ils permettent de préserver les espaces forestiers diversifiés indispensables à la faune pyrénéenne. Ils ne sont pas dangereux pour l'homme qu'ils fuient. Ils ont un comportement essentiellement nocturne. La cohabitation nécessite cependant un effort d'information auprès des randonneurs. Si l'ours représente une contrainte pour l'élevage de montagne, il ne doit cependant pas devenir un bouc émissaire. Il cristallise des difficultés plus profondes que subit de plein fouet l'élevage, en particulier la baisse des prix et les faibles revenus dus au commerce international. Si le comportement réputé carnassier de l'ours est sujet à controverses, il faut rappeler que c'est un animal omnivore opportuniste. Il commet des dégâts là où les conditions s'y prêtent, troupeaux en pacage



La préservation et la protection des ours, sujet de débats et controverses.

libre, culture du gardiennage en déclin. Les proies des ours sont principalement des animaux blessés, accidentés, et surtout malades par des chasseurs. L'ours peut cohabiter avec les activités humaines là où cette cohabitation est organisée. On peut s'accorder à reconnaître la rapidité du système d'indemnisation, la compétence des bergers itinérants, les efforts en faveur du développement pastoral. Les associations ne sont pas opposées à un effarouchement par des moyens non létaux si le protocole ours à problème est déclenché et si des mesures de protection des troupeaux sont préalablement mises en place, cela devant être réalisé par des agents de l'État.

Succès pour le collectif « Touche pas à ma forêt »

Au cours de l'année 2020, un collectif SOS forêt, dont fait partie Nature Comminges, a été rejoint par de nombreux organismes qui ont fondé un collectif élargi « touche pas à ma forêt », qui est très actif et a réussi à mobiliser entre 400 et 800 personnes à chaque manifestation mensuelle, contre la scierie « Florian ». Cette organisation a lancé une pétition à l'attention de Carole Delga, le conseil régional étudiant la possibilité de financer les études pour la scierie mais aussi de participer au financement du projet en lui-même. Une série de manifestations pour s'opposer au projet ont été organisées dans lesquelles les membres de Nature Comminges étaient présents :

-le 30 juin 2020 à Saint-Gaudens, une marche citoyenne le 6 septembre 2020 à Avezac près d'Arreau,

-une marche pour la forêt pyrénéenne les 10 et 11 septembre qui a été un véritable succès populaire sur différents sites (Oloron Sainte-Marie, Bagnères de Bigorre, Saint-Girons, Aspet, Capvern. Nature Comminges a été bien présente dans ces manifestations. Ces manifestations se sont poursuivies en 2021 (Manifestation le 14 février à Toulouse sur la Place du Capitole, marche le 20 mars à Valentine).

Plus d'informations ici : <https://www.toucheapasamaforet.com/>



De nouveaux venus dans notre région....

Des observations d'espèces (Leiothrix jaune, élanion blanc), en plein essor dans notre région, ont été faites et communiquées tout au long de l'année.

Le 28/10/2020, des dizaines de Leiothrix jaunes plus communément appelés Rossignol du Japon, en voie d'expansion en France ont pu être observés. Ce magnifique oiseau au chant mélodieux (mâle) est d'origine d'Asie du Sud-Est et non du Japon comme son nom commun le laisse imaginer. Introduit en France pour alimenter les volières d'ornement, on le trouve depuis quelques années à l'état sauvage. La colonie la plus importante se trouve dans le Sud-Ouest. L'origine est une dizaine d'individus qui au début des années 1990 se seraient échappés d'une volière couchée par une rafale de vent chez un particulier dans la région de Laroin (Pyrénées-Atlantiques). Ces oiseaux se sont parfaitement adaptés à leur nouvel environnement et se sont reproduits. Leur résistance naturelle aux conditions difficiles (celles des contreforts de l'Himalaya) ont également facilité leur implantation chez nous.

L'élanion blanc est de plus en plus souvent observé dans le Comminges, peut être le prélude à une installation durable de l'espèce dans notre région. Depuis quelques semaines, un petit rapace de la taille d'un faucon crécerelle se montre de plus en plus dans la région. Déjà observée dans le sud-ouest, l'espèce semble bien en expansion. Une grosse tête, des yeux rouges, le dessous blanc avec les rémiges primaires (bout de l'aile) noires, le dessus gris bleuté avec une bande sombre près du corps permettent d'identifier sans risque de confusion l'élanion blanc. Il faut le chercher sur les pylônes et lignes électriques, au sommet des arbres, sur les bosquets au milieu des cultures et prairies. La plaine entre Saint-Gaudens et Montréjeau est un bon spot d'observation. Son vol est rapide et souple, en chasse il fait le saint-esprit (vol stationnaire) avec les ailes très relevées, pour repérer ses proies capturées après un bref piqué : petits rongeurs (campagnols) et passereaux, lézards occasionnellement.



S. Gousse
Nature



© Joël Duvernay



© J. Duvernay

30 ans d'actions, ça se fête!

Venez nombreux pour fêter les 30 ans de l'association Nature Comminges, lors de l'Assemblée Générale du 25 Septembre 2021.



Sorties avec des étudiants de l'Université Paul Sabathier, le dans le cadre de l'Observatoire des forêts

